



Cimetières et crématoriums

Créer des espaces publics inclusifs au Luxembourg



Les cimetières et les crématoriums comme espaces publics d'appartenance au sein d'une Europe multiculturelle (CeMi)

Les cimetières et les crématoriums sont des espaces et des services publics importants au service de tous les citoyens, comme l'a montré la pandémie du Covid-19. Le projet CeMi a étudié les cimetières et les crématoriums de 8 communes de taille moyenne dans 6 pays différents : Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Écosse et Suède. Chacune de ces communes comprend des communautés ethniques ou religieuses minoritaires installées sur place depuis longtemps ainsi que des migrants plus récents. Les chercheuses se sont entretenues avec des fournisseurs de cimetières et de crématoriums municipaux, avec des planificateurs, ainsi qu'avec des groupes religieux et communautaires. Nous espérons que ce résumé permettra de mieux comprendre les pratiques culturelles, de susciter le dialogue entre les prestataires de services publics locaux et les communautés, et d'éclairer la planification future à l'échelle locale comme à l'échelle internationale.

CI-DESSUS : Cimetière de Merl, le 1er novembre 2019. Photographie de Mariske Westendorp.

« Dans les cimetières, vous avez des enterrements dans des urnes, vous avez des inhumations classiques dans des cercueils, ou vous avez la dispersion de cendres. En dehors de ça, il n'y a rien. Et nous n'avons pas d'autres demandes à cause de la réglementation ».

- Entretien avec un responsable de cimetière, ville de Luxembourg

Problèmes et défis

Les autorités municipales et le secteur funéraire sont parfaitement conscients de la diversité croissante de la population et prêts à prendre des dispositions en faveur des minorités. Pourtant, la pratique de la diversité reste limitée par des réglementations strictes en termes de :

- Contraintes au niveau des délais légaux (36 à 72 heures pour enterrer ou incinérer un défunt). Un délai supplémentaire, par exemple pour déplacer la dépouille à l'intérieur du pays, nécessite une autorisation spéciale.
- Temps limité pour les services au crématorium (créneaux de 30 minutes). Cela ne répond pas aux besoins des certains groupes religieux qui ont besoin de plus de temps pour accomplir leurs rituels.
- Choix du cimetière (obligation d'enterrer le défunt dans le quartier où il a été domicilié pendant sa vie). Le cimetière de Merl dispose de carrés musulman et juif ; les familles des autres quartiers (et des autres villes) ont besoin d'une autorisation spéciale pour y être enterrées.
- Normes en matière d'orientation des tombes, d'inscriptions et d'autres prescriptions esthétiques qui ne permettent pas les expressions individuelles et la « diversité dans la diversité ».

Malgré la neutralité religieuse officielle, l'aménagement des cimetières, notamment celui des chapelles funéraires, conserve souvent une iconographie catholique romaine. Les autres lieux de recueillement peuvent se trouver en extérieur et/ou ne pas être en mesure d'accueillir de grandes assemblées funéraires. Il n'y a pas non plus de bancs dans le carré musulman et l'absence d'affichage rend le carré difficile à trouver.

Des règles informelles, comme la coutume d'enterrer les cercueils en l'absence des personnes endeuillées, peuvent être incompatibles avec les rituels funéraires qui mettent l'accent sur ce moment de séparation. Si ce moment est traité de manière inappropriée, cela est vécu comme un manque de respect.

Emplacement

La ville de Luxembourg accueille de nombreuses institutions de l'UE ainsi que de multiples organisations financières internationales qui attirent des personnes du monde entier. Environ 70 % de ses 122 000 résidents sont des étrangers qui, pour la plupart, sont ressortissants de l'UE. La ville compte 13 cimetières gérés par la municipalité ainsi qu'un crématorium géré par un consortium de municipalités.

Population de la ville de Luxembourg en 2020

29.6%	Luxembourgeois
17.0%	Français
9.7%	Portugais
7.1%	Italiens
3.7%	Belges
3.3%	Espagnols
1.7%	Roumains
1.9%	Britanniques
3.1%	Allemands
1.6%	Grecs
1.4%	Polonais
0.8%	Néerlandais
9.7%	Autres Européens
4.8%	Asiatiques
2.4%	Africains
2.3%	Américains
0.1%	Océaniens



Bonnes pratiques

- Pour tous les résidents luxembourgeois, la couverture sociale comprend une allocation funéraire (1085 euros en 2020).
- Les cimetières sont reconnus comme un service communautaire essentiel et ils sont généralement appréciés pour leur organisation efficace et leur environnement bien entretenu.
- Des dispositions en faveur des minorités existent au cimetière de Merl : il dispose de carrés distincts pour les musulmans et les juifs avec des installations adaptées pour l'orientation des tombes et pour la réalisation des lavages rituels. Les concessions perpétuelles pour des raisons religieuses sont prévues par la loi sur les pompes funèbres (1972, article 10).

« C'est une chance, car au départ, le Carré musulman du cimetière de Merl était réservé aux habitants de la ville de Luxembourg. Les familles qui habitent dans d'autres communes ont protesté. Elles sont intervenues auprès des communes et aujourd'hui, le cimetière est ouvert à tous sur autorisation du maire de la ville de Luxembourg. C'est une grande chance, maintenant que c'est ouvert, les gens sont contents »

- Entretien avec une femme d'origine algérienne

DANS LE SENS DES AIGUILLES

D'UNE MONTRE, À PARTIR

D'EN HAUT À GAUCHE : Au Luxembourg, les tombes sont traditionnellement nettoyées et décorées de fleurs pour la Toussaint. Cette tombe chinoise suit la coutume locale au niveau de la conception de la tombe et du choix des fleurs (chrysanthèmes), tout en combinant ces éléments avec des offrandes typiquement chinoises (billets funéraires en papier, fruits, bougies, encens), le 1er novembre 2019.

Ces chaises dans le Carré musulman de Merl ont été apportées par les personnes endeuillées car les bancs sont éloignés, le 1er octobre 2019.

Carré juif du cimetière de Merl, récipient avec des cailloux, le 12 juillet 2019.

Les cimetières luxembourgeois sont des services municipaux mais ils sont façonnés par l'héritage catholique. Des règles strictes sont imposées en termes de conception, de matériaux et d'orientation. Cimetière de Neudorf, le 4 octobre 2019.

Photos : Mariske Westendorp.
Traductions : Sonja Kmec / Tradulux.



Cimetière de Selwerderhof
Groningue, le 2 juillet 2019
Photo : Sonja Kmec

**« Il y a tellement d'étrangers ici.
Donc le Luxembourg doit donc faire
preuve d'ouverture d'esprit. Si on
veut que les choses fonctionnent.
Bien sûr... chacun a ses habitudes et
ses manières de faire les choses... »**

**Et c'est là, vous savez, qu'on se
rencontre. Parce que nous pensons
tous – vous comme moi – « c'est normal
» (rires). Je ne vois rien de spécial là-
dedans. Donc il faut se préparer. Il
y a différentes façons de descendre
un cercueil et ça, il faut le savoir »**

- Entretien avec une femme d'origine danoise

Exemples internationaux de bonnes pratiques

Dans certains cimetières néerlandais, comme celui de Selwerderhof à Groningue, il existe un « champ libre » à côté des carrés traditionnels pour ceux qui se sentent prisonniers de la conformité esthétique des autres carrés. Dans le cimetière suédois d'Eskilstuna, un affichage omniprésent rend la diversité visible et donne des informations conviviales aux visiteurs.

Solutions proposées

- Les règles et les règlements informels devraient être plus souples et s'adapter à des pratiques diverses sur le plan culturel, notamment en accordant davantage de temps et d'espace pour que les proches puissent faire leurs adieux au défunt et en prévoyant davantage de temps et de solennité lors de la descente du cercueil en présence des personnes endeuillées.
- L'ouverture d'un « champ libre » qui n'impose pas de restrictions en matière d'orientation et d'esthétique des tombes permettrait de respecter la « diversité dans la diversité ».
- La refonte des cimetières existants et de leurs plans d'agrandissement ou la conception de nouveaux cimetières, ainsi que les questions relatives à ce qui constitue le « patrimoine culturel » bénéficieraient d'une consultation avec l'ensemble des groupes culturels et religieux. Des échanges réguliers ainsi qu'une « boîte à idées » aideraient à mieux comprendre ce que la dignité funéraire signifie pour chacun, étant donné que les coutumes changent et les communautés évoluent.

Autrices

Sonja Kmec, Université du Luxembourg et Mariske Westendorp, Université de Groningue, 2021.

Pour en savoir plus

www.cemi-hera.org